

**Rapport du comité central de perfectionnement (CCP)**  
**Rencontre du 7 décembre 2023**

**Conférences durant la grève**

Étant donné que les enseignantes et enseignants ne devraient pas travailler durant une journée de grève, elles et ils ne devraient également pas participer à une conférence. Si le CCP a approuvé une demande pour une conférence qui se déroule durant une journée de grève, l'enseignante ou l'enseignant peut soumettre une demande de remboursement pour les frais non remboursables jusqu'à concurrence du montant approuvé par le CCP. Le solde devra être défrayé par le CPD.

**Examen des plans des CPD**

Le comité a passé en revue tous les plans des CPD reçus à ce jour. Tous ces plans ont été approuvés sauf 6 pour diverses raisons. La présidente du comité du CCP communiquera avec les 6 écoles visées. Rappel : les CPD ne reçoivent aucun fonds tant que leur plan n'a pas été approuvé.

**Examen des demandes**

2 demandes pour des cours à crédits ont été présentées et ces demandes ont été approuvées.

8 demandes ont été présentées par de nouvelles enseignantes ou nouveaux enseignants pour une activité de perfectionnement et toutes ces demandes ont été approuvées. Le CCP n'acceptera plus de demande de nouvelles enseignantes ou nouveaux enseignants étant donné que le budget est épuisé pour l'année scolaire.

16 demandes ont été présentées pour une activité de perfectionnement : 14 ont été approuvées et 2 ont été refusées, car ces demandes n'étaient pas pour une activité de perfectionnement professionnel.

Soumis par  
Annie Sabourin